



Pret commun que je ne peux plus payer

Par **feola marcelle**, le **07/06/2018** à **17:56**

bonjour j ai souscrit un pret commun avec mon mari en 2012 maintenant divorces or cest toujours moi qui ai paye ce pret depuis 6 ans et maintenant je ne peux plus payer que dois je faire merci

Par **youris**, le **07/06/2018** à **18:45**

bonjour,
si c'est un prêt dont vous étiez solidaire avec votre mari, si vous ne payez pas, l'organisme de crédit va demander à votre mari de payer.
en l'absence de paiement, le créancier va essayer d'obtenir un paiement de manière amiable.
sinon en l'absence de paiement, votre créancier va saisir le tribunal pour obtenir un titre exécutoire avec lequel il demandera à un huissier de précéder au recouvrement des sommes dues y compris au moyen de saisies sachant qu'à la dette initiale, vont s'ajouter les frais de recouvrement et les intérêts.
salutations

Par **feola marcelle**, le **08/06/2018** à **10:15**

bonjour je voudrai savoirsaisir quoi estce que je serai fichee et est ce que mon compte bancaire pourra fonctionnaitnormalement

Par **youris**, le **08/06/2018** à **14:45**

il est probable que l'organisme va demander votre inscription dans un fichier de la banque de france sans oublier une éventuelle procédure judiciaire.